

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 40 (1904)
Heft: 3

Anhang: Aux instituteurs ! : l'homme du relèvement : supplément à L'éducateur du 16 janvier 1904
Autor: Gilliard, H.-M.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aux Instituteurs !

L'Homme du Relèvement

PAR

H.-M. GILLIARD



Messieurs ! Vous êtes des citoyens-patriotes instruits, clairvoyants et impartiaux. Vous connaissez les noms de ceux qui sont la gloire de la Patrie ; vous connaissez aussi le nom de celui qui la couvre d'ignominies et d'opprobres.

L'alcool, puisqu'il faut l'appeler par son nom, est depuis quarante ans l'infatigable et sombre ouvrier de l'œuvre de déchéance dont la patrie est menacée. Déjà il a rendu nos temples déserts, transformé les forums populaires en lieux de dissipation et de débauches. Déjà il a émoussé la conscience publique comme les vertus civiques du citoyen. On l'a dit : « Le cabaret — boulevard de l'alcool — est l'abattoir des hommes. L'alcool constitue à cette heure le plus redoutable péril de la société, car déjà il s'attaque aux réserves de l'avenir et du pays. « La jeunesse des écoles s'alcoolise ». Devons-nous l'ajouter ? dans certaines contrées il a même ébranlé les pierres du foyer et fait tarir les sources de la vie. Parlant d'un village des F. M., M. le curé C. s'écriait naguère avec douleur : « Aujourd'hui c'est la hideuse misère, fille abjecte de la plaie alcoolique. Dans quelques années, la race sera frappée de stérilité ; dans quatre-vingts ans, la population indigène aura disparu ». Oui, effrayante, redoutable est la poussée alcoolique au sein de nos cités et de nos campagnes. Terrifiante, irrésistible semble l'attaque de cet ennemi perfide et audacieux. Il faut, sans tarder, que la défense s'organise systématique, générale, vaillante,

héroïque. Déjà l'ennemi que nous dénonçons a rencontré de nombreux adversaires : il y a en Suisse des armées d'hommes qui se sont dressés contre le puissant oppresseur et, comme chez les Boërs, il y a quelques années, les femmes de ces hommes se lèvent et leurs enfants combattent. La situation est périlleuse, oui ! désespérée, non ! Que dis-je ? Dans vingt ans, elle est sauvée ; dans vingt ans, la patrie est affranchie de toute servitude, — si l'homme que nous appelons l'homme du relèvement se lève et agit.

Nous rendons un hommage sincère à toutes les sociétés de tempérance. Nous croyons à leur raison d'être, à leur action féconde, à leur influence bénie. Leurs principes varient sans doute, mais toutes poursuivent, animées d'un même amour, un même et noble but : celui de soustraire notre patrie et notre peuple à l'odieuse tyrannie du plus odieux des tyrans. Toutefois, ce n'est ni aux Sociétés de la « Croix-Bleue », ni aux « ligues antialcooliques », ni à « l'Union des femmes », ni aux milices juvéniles de l'« Espoir » pas plus qu'à l'armée fédérale, qu'il est réservé de vaincre et de terrasser l'adversaire. La victoire sur l'ennemi qui tient sous son joug les trois quarts de notre peuple, qui jette annuellement 80 000 hommes dans les prisons, dans les hôpitaux ou dans la misère, qui en précipite 15 000 dans la tombe, — la victoire sur l'oppresseur qui couvre de honte 100 000 foyers de la patrie, la victoire sur l'ennemi qui menace d'éteindre chez nous la flamme patriotique, d'écraser les consciences, de tarir, nous le répétons, les sources mêmes de la vie morale, intellectuelle et physique, le triomphe sur ce redoutable ennemi est réservé à l'instituteur. C'est lui, l'homme du relèvement.

*
*
*

Nous en appelons à l'impartialité ou plutôt à l'expérience de ceux qui s'occupent d'éducation et d'enseignement. Tel est le degré d'alcoolisation de nos mœurs contemporaines que nous sommes dans l'obligation de le dire : A l'heure présente, on ne doit, on ne peut songer ni à réformer les lois relatives à l'alcoolisme ni songer, — le dirai-je ? à réformer le législateur. Il faut, pour promulguer des lois fécondes, des lois répressives et coercitives, il faut créer un nouveau législateur. Le législateur actuel est à tout jamais incapable de prendre contre l'oppresseur les mesures de salut qu'exigent et que rendent trois fois impérieuses le péril et la honte.

C'est le législateur de demain qu'il faut préparer à son ministère émancipateur. Et quel est ce législateur ? C'est l'enfant qui a franchi le seuil de l'école. Pour que les lois de demain soient libérales, c'est le législateur de demain qu'il faut affranchir, qu'il faut rendre libre, fort, indépendant ; qu'il faut, par l'instruction et par l'exemple, soustraire à l'action et à la tyrannie de l'alcool.

Oui, la sobriété est le mot du salut ! oui, la sobriété est la grande énigme et le puissant levier du relèvement ! Oui, la sobriété est d'ores et déjà le rempart de la jeunesse et le principe fécond d'une réforme féconde et salutaire des lois et des mœurs. Mais nous le redisons : Cette rénovation sociale est subordonnée à l'action de l'instituteur. L'instituteur est l'homme du relèvement parce que c'est à lui qu'est confiée cette chose sacrée qui a nom : l'enfant ! — et que l'enfant est le père de l'homme et le père du peuple de demain.

Le travail de l'instituteur n'est pas un métier, ce n'est pas une industrie, ce n'est pas une simple profession, c'est une vocation, c'est un ministère initial et générateur, c'est un sacerdoce ! Grands sont ses privilèges, redoutables ses obligations. L'éducation dont il est chargé recèle dans ses profondeurs non seulement les destinées de l'enfant, mais celles du peuple tout entier. Aujourd'hui, l'instituteur ne doit pas seulement avoir de l'instruction, il doit avoir le dévouement du prophète et l'abnégation de l'apôtre.

Pour des raisons qu'il ne nous appartient pas d'examiner, l'enfant, le jeune homme surtout, échappe au pasteur et à l'Eglise ; d'autre part, l'influence morale de la famille — quand elle vaut quelque chose, — se réduit à sa part congrue.

Il n'y a donc de salut que si l'école assume la responsabilité des destinées morales du peuple. Si la notion du *devoir* s'émousse et s'efface au sein de la société en général, elle doit trouver un refuge au sein du corps enseignant. Par son instruction comme par la charge dont il est revêtu, l'instituteur appartient à l'élite intellectuelle et morale du pays. Lui, si humble il y a cinquante ans, est, aujourd'hui, à l'aurore du XX^{me} siècle, la puissance du jour par excellence. Noblesse oblige : les privilèges de l'instituteur constituent ses obligations. Mais qu'il ne l'oublie pas : ses privilèges sont d'une telle nature qu'ils lui imposent plus de devoirs qu'ils ne lui confèrent de droits.

Si ce que nous avons dit tout à l'heure de l'éducation générale est fondé, s'il faut que l'instituteur assume sur lui la charge de l'éducation morale, comme celle de l'enseignement scientifique, à

combien plus forte raison devra-t-il *résolument* assumer sur lui l'enseignement et l'éducation antialcooliques, considérés à l'heure présente par tous les penseurs comme par tous les physiologistes, comme étant le pivot et l'axe même de la vie sociale d'une démocratie et d'un peuple libre.

Nous savons par expérience ce qu'il en coûte de se mettre en opposition avec les exploiters de l'alcool. L'entrée en lice pour la lutte contre l'alcoolisme, c'est la rupture avec une société alcoolisée ou qui s'alcoolise. C'est une rupture loyale, courageuse, définitive avec les traditions faussement dites populaires et démocratiques. Oui, il faut du courage pour arborer le drapeau de la révolte contre le bailli adoré et tout puissant du siècle. Mais, nous en avons l'assurance, comme Guillaume Tell et les héros du Grutli ont trouvé dans leur patriotisme, la volonté, l'énergie, la force de briser le joug étranger, nos instituteurs, — la plupart d'entre eux du moins, — trouveront, dans le sentiment du *devoir*, la vaillance de supporter l'injure et l'opprobre d'un jour. Nous disons l'injure et l'opprobre d'un jour, car, aujourd'hui, la conscience publique, par un secret et divin instinct, a bientôt discerné les patriotes des patriotards. Ceux qui, par amour pour la patrie, entreront aujourd'hui en lice, commanderont demain le respect et la reconnaissance.

L'alcoolisme, qui est le triste héritage de hier et la honte d'aujourd'hui, l'alcoolisme est une menace pour demain. Seul l'instituteur peut effacer la honte et conjurer le danger. Pour lui, ne pas entrer en lice, c'est renoncer à son mandat social, c'est se rendre coupable d'infidélité envers la patrie et responsable de la déchéance morale qui la menace à brève échéance.

Nous avons la naïveté et l'audace de croire que nos instituteurs seront à la hauteur de la situation et du péril.

Mesdames et Messieurs, membres du corps enseignant, croyez-le d'une foi vaillante : L'instruction et l'éducation anti-alcooliques à l'Ecole, si elle ne provoquent pas une révolution soudaine dans les lois et dans les mœurs actuelles du peuple, cette instruction et cette éducation, données avec dévouement, prépareront et assureront une évolution profonde vers un état meilleur : elles imprimeront à notre société énervée un mouvement de marche vers l'idéal social. L'éducation est le levier que cherchait Archimède. Par l'éducation normale dont nous avons parlé, il appartient à l'instituteur, non seulement de soulever, mais de transformer le monde ; de renouveler et d'améliorer les lois et les mœurs. — En ce jour, nous

saluons par avance, dans la jeunesse scolaire, l'armée pacifique mais résolue des citoyens qui, dans 10 ou 20 ans, voteront l'arrêt de mort de l'oppresseur Alcool, et dans les instituteurs nos contemporains, les initiateurs et les premiers partisans du triomphe.

Consultez les annales des libertés politiques et sociales; elles se confondent avec les annales anti-alcooliques. En d'autres termes : quels sont les pays libres, affranchis, veux-je dire, de la servitude du dieu immonde et sordide qui a nom Alcool? Ce sont les pays où l'instituteur a pris une position loyalement agressive contre le monstre. Visitez la Suède et la Norvège; transportez-vous en Amérique, parcourez le Canada, vous en serez convaincus : le triomphe de la sobriété, la genèse du relèvement, a été l'œuvre et le triomphe de l'instituteur avant d'être l'œuvre et le triomphe du législateur.

Dans la seule province d'Ontario, il y avait environ, en 1892, sur 6158 instituteurs et institutrices, 5500 abstinents et abstinentes. Ce fait explique au plus prévenu comment le peuple canadien a pu voter il y a quelques années la prohibition de l'alcool, je veux dire la condamnation et la mort du tyran. « La Vérité est en marche et rien ne l'arrêtera, s'écriait prophétiquement Zola, à l'heure la plus sombre du procès de celui que la postérité appellera « le héros et le martyr des Antilles ». Eh bien ! comme il a fallu les protestations et les clameurs des peuples pour qu'une œuvre de justice terminât l'affreux drame de l'île du Diable, ainsi faut-il, en Suisse, comme ailleurs, l'intervention du peuple pour arrêter le fléau national. Mais, comme en France les défenseurs de la justice et les avocats du droit, ont dû, au préalable, éclairer le peuple, extirper les préjugés accumulés par l'ignorance et par la calomnie, ainsi, en Suisse, faut-il éclairer et créer le peuple capable de secouer à tout jamais le joug de la servitude. Qui crée et qui forge les générations? qui crée et qui forme le cerveau, le cœur, l'âme de la nation? L'instituteur. Quelqu'un l'a écrit : « Les enfants et les peuples valent ce que valent leurs instituteurs ». Levez-vous, hommes puissants ! Sus à l'ennemi ! L'aurore du salut se lèvera sur la tête de nos enfants comme au foyer de la patrie bien aimée. — Sursum corda ! « Res sacra puer ». L'enfance est chose sacrée ! c'est cette chose, membres du corps enseignant, qui vous est confiée ! Pendant 6-8 heures par jour et cela pendant 8, 9, 10, 15 ans, vous disposez des intelligences, des cœurs, des consciences, des âmes de ceux qui demain seront les hommes, les citoyens, les électeurs, les maîtres. Vous le savez : l'instituteur est l'autorité suprême du disciple, et

les impressions reçues au matin de la vie ne s'effacent jamais du cœur de l'enfant.

Nous vous le demandons, Mesdames et Messieurs, nous le demandons à votre impartialité. Qui tue les hommes, qui broie les citoyens, qui fait des électeurs de vulgaires partisans, qui fait des maîtres légitimes d'impuissants esclaves ? En d'autres termes, qui atrophie les intelligences, qui souille les âmes, qui brise les volontés, les caractères, les consciences ? l'alcool. Vous l'avez répété : l'alcool, voilà l'ennemi ! Vous le savez comme et mieux que nous. L'alcoolisme est la blessure par laquelle s'échappera le sang généreux de notre peuple. Cette blessure, cette plaie honteuse et béante, il faut la panser. Pour la bander, la cicatriser, il faut, oh ! sans doute, il faut le concours du médecin, du pasteur, des sociétés de tempérance et des ligues antialcooliques ; il faut aussi l'action des Commissions scolaires, des autorités bourgeoises et municipales, cantonales et fédérales, mais par dessus tout et sans tarder, il faut les soins, le concours et l'action de l'instituteur.

On prépare, nous dit-on, en haut lieu une législation scolaire antialcoolique. On parle un peu partout d'un enseignement antialcoolique obligatoire. Il y a là de quoi nous réjouir, mais non pas entièrement. En morale, la contrainte n'est jamais morale. L'enseignement antialcoolique, comme l'enseignement religieux, ne doit pas émaner avant tout d'une législation imposée, ni d'un manuel impersonnel. Il doit jaillir d'un cœur dévoué, ému, saisi, croyant. « La force de l'éducation morale dépend bien moins de la précision et de la liaison logique des pensées et des vérités enseignées, que de l'intensité du sentiment, de la vivacité des impressions et de la chaleur communicative de la conviction. » Oui, il faut plus dans nos écoles qu'un enseignement antialcoolique facultatif, intermittent et partiel ; plus qu'un enseignement décrété et obligatoire : il faut des instituteurs moralement gagnés à la sainte cause pour entrer joyeusement dans la voie ouverte par les prophètes et les apôtres. Et quand donc, Mesdames et Messieurs serez-vous *gagnés* et entrerez-vous en lice ? Quand vous aurez étudié la question avec tout le sérieux qu'elle comporte ! quand vous aurez sondé les abîmes de douleurs et de hontes qui s'ouvrent sur les pas du monstre ! Alors vous serez gagnés, et votre patriotisme éclairé, votre douleur, votre conscience, vous dicteront les méthodes de ce nouvel enseignement, qui se répercutera au foyer qu'il raffermira ; nos cités alors, comme nos hautes vallées, se repeupleront d'hommes et de citoyens à la fois libres et forts.

Donner l'enseignement que nous préconisons ici, ce n'est pas, de la part de l'instituteur, usurper un droit, c'est accomplir un devoir, un devoir impérieux et pressant de sa vocation, ce devoir, je le répète, ne sort pas, il rentre dans ses attributions. Le négliger, c'est de la part d'un éducateur, trahir son mandat, ses principes et sa loi. Elever des enfants, de ces enfants faire des hommes, voilà le rôle, l'espérance et le but d'un instituteur. Or, l'enfant ne naît pas homme, il le devient. L'enfant naît dans la faiblesse ; il grandit trop souvent dans une atmosphère malsaine, chargée de miasmes et de microbes morbides et délétères ; il est parfois au foyer comme sur la rue, comme il le sera plus tard à l'atelier, entouré de tentations. C'est à l'instituteur de briser ce réseau de préjugés et d'ignorance qui enserre l'enfant. C'est à l'instituteur de mettre cet enfant en garde contre la contagion du mal ; c'est à lui enfin, pour tout dire en un mot, qu'incombe l'auguste devoir d'*armer* le jeune homme qui, sous sa direction, se prépare à descendre dans l'arène de la vie.

Or, de tous les ennemis qui épient le jeune athlète qui va se mesurer dans la lice, l'alcool est sans contredit le plus perfide et le plus meurtrier.

Contre cet ennemi, l'Ecole se lèvera. Mesdames et Messieurs ! Ne consentez pas à perdre plus longtemps le salaire de votre travail et de voir vos efforts voués à la stérilité. Entrez dans la voie ouverte par le corps médical. La question de l'antialcoolisme est intimement liée à la solution de la question sociale qui touche aux intérêts vitaux de la famille, de la nation et de l'humanité.

V. Hugo l'a dit : « Les instituteurs sont les forgerons de l'avenir ». Qu'en ce jour, vous sentiez naître en vous la sainte ambition de préparer et de forger une génération qui ait en dégoût, en horreur, en haine cet alcool maudit qui vous a valu jusqu'à ce jour tant d'efforts héroïques et stériles ; peut-être tant de larmes secrètes et amères.

Donnez à la patrie, elle compte sur vous, une génération sobre ; vous lui donnerez, de ce seul chef, une génération au caractère trempé, une génération virile, saine de corps et d'esprit, instruite, résistante, énergique, laborieuse et forte.

Un ivrogne invétéré, enfermé huit fois pour folie alcoolique, fut, au sortir de l'hôpital, envoyé par un médecin auprès de M. Vaslet, secrétaire général de la Société belge de tempérance. M. Vaslet devait essayer de faire signer au *malade* un engagement d'abstinence. Le dévoué secrétaire entreprit la guérison du buveur. Avec affection,

il lui montra les effets néfastes de l'alcool sur l'organisme. Pendant les deux heures que dura la leçon de tempérance, le buveur écouta dans une religieuse attention. Quant le patient secrétaire se tut, son auditeur se leva, et, avec des larmes dans la voix, mais aussi avec un accent de conviction profonde, il s'écria : « Mais monsieur, personne ne nous a jamais enseigné cela à l'école. On aurait dû nous apprendre cela. Si on l'eût fait, il est certain que jamais je ne me serais adonné à la boisson. Oh ! pourquoi ne nous a-t-on pas enseigné ces choses-là à l'école ! » C'est sous l'impression de ce simple et poignant récit que nous laissons le lecteur.

H. M. GILLIARD.

La Ruche, près Reconvilier, (Jura bernois).



Pensée.

La route des préceptes est longue, celle de l'exemple est plus courte et plus sûre.

SÉNÈQUE.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XL^{me} ANNÉE. — N° 4.



LAUSANNE — 23 janvier 1904.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUDIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef:

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique:

U. BRIOD

Maitre à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant: Abonnements et Annonces:

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD: **Paul-E. Mayor**, instituteur, Le Mont.

JURA BERNOIS: **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: **W. Rosier**, professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL: **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.

VALAIS: **A. Michaud**, instituteur, Bagnes.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES: 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		Valais.	
MM. Baatar , Lucien, prof.,	Genève.	MM. Blanchut , F., inst.,	Collonges.
Rosier , William, prof.,	Genève.	Michaud , Alp., inst.,	Bagnes.
Grosgrin , L., prof.,	Genève.	Vaud.	
Pesson , Ch., inst.	Céligny.	MM. Cloux , J.,	Lausanne.
Jura Bernois.		Jayet , L.,	Lausanne.
MM. Fromaigeat , L., inst.,	Saignelégier.	Magnin , J.	Lausanne.
Duvoisin , H., direct.,	Delémont.	Martin , H.,	Lausanne.
Gylam , A., inspecteur.	Corgémont.	Visinand , L.,	Lausanne.
Baumgartner , A., inst.,	Bienne.	Rochat , P.,	Yverdon.
Chatelain , inspecteur,	Porrentruy.	Faillettaz , C.,	Arzier-Le Muids
Moeckli , inst.,	Neuveville.	Briod , E.,	Fey.
<i>Vacat.</i>		Cornamusaz , F.,	Trey.
Neuchâtel.		Dériaz , J.,	Baulmes.
MM. Brandt , W., inst.,	Neuchâtel	Collet , M.,	Brent.
Decreuse , J., inst.,	Boudry.	Visinand ,	La Rippe.
Rusillon , L., inst.,	Couvet.	Perrin , M.,	Lausanne.
Amez-Droz , E., inst.,	Villiers.	Magenat ,	Oron.
Barbier , C-Ad., inst.,	Chaux-de-Fonds.	Tessin.	
Perrenoud , Ul., dir.,	Asile des Billodes.	M. Nizzola , prof.,	Lugano.

Suisse allemande.

M. **Fritschl**, Fr., Neumünster-Zurich

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. Quartier-la-Tente , Ed., président honoraire,	Neuchâtel.	MM. Hofmann , inst., secrétaire,	Neuchâtel.
Latour , L., inspecteur, président,	Corcelles s. Neuchâtel.	Perret , C., inst., trésorier,	Lausanne.
Thiébaud , A., inst., vice-président.	Le Locle.	Guex , F., directeur, rédacteur en chef,	Lausanne.

La Genevoise

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

GENÈVE

conclut aux meilleures conditions : **Assurances au décès**, — **assurances mixtes**, — **assurances combinées**, — **assurances pour dotation d'enfants**.

Conditions libérales. — Polices gratuites.

RENTES VIAGÈRES

aux taux les plus avantageux.

Demandez prospectus et renseignements à MM. Edouard Pilet, pl. Riponne 4, à Lausanne; P. Pilet, 6 rue de Lausanne, à Vevey; M. Henri Vuitel, notaire, agent général à Orbe; Assal & Co, agents généraux, à Payerne, aux agents de la Compagnie à Aigle, Aubonne, Avenches, Baulmes, Begnins, Bex, Bière, Coppet, Cossonay, Cully, Grandson, L'Auberson, Le Sépey, Montreux, Morges, Moudon, Nyon, Oron, Rolle, Yverdon; à M. J. de Rabours, inspecteur pour la Suisse romande, à Genève ou au siège social, 10 rue de Hollande, à Genève.

H985°x

Siège social: rue de Hollande, 10, Genève

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE

Enseignement de la GÉOGRAPHIE

Ouvrages de M. le Prof. W. ROSIER

Géographie générale illustrée. Europe. Manuel et livre de lecture illustré de 203 gravures ainsi que d'une carte en couleur et de 118 cartes, plans et tableaux graphiques. Troisième édition, in-4^o cart. 3 fr. 75

— **Asie, Afrique, Amérique, Océanie.** Ouvrage illustré de 316 gravures, cartes, plans et tableaux graphiques. In-4^o cart. 4 fr. —

— **Géographie illustrée de la Suisse.** Ouvrage illustré de 71 figures et d'une carte en couleur de la Suisse. In-4^o cart. 1 fr. 50

— **Manuel-atlas** destiné au *degré moyen* des écoles primaires vaudoises. *Canton de Vaud*, par H. SCHARDT. *Suisse. Premières notions sur les cinq parties du monde.* 218 figures, dont 57 cartes en couleur. Deuxième édition. In-4^o cart. 2 fr. 25

— *Le même*, avec un chapitre spécial concernant le *Canton de Neuchâtel.* 216 figures, dont 60 cartes en couleurs. Cart. 2 fr. 25

— *Le même*, avec un chapitre spécial concernant le *Canton de Genève.* 210 figures dont 58 cartes en couleurs. Cart. 2 fr. 25

— **Suisse et premières notions** sur les cinq parties du monde. Manuel-atlas destiné au *degré moyen* primaire. 129 figures, dont 46 cartes en couleurs. In-4^o cart. 2 fr. —

Manuel-atlas destiné au *degré supérieur* des écoles primaires. *Notions sur la Terre et sur la lecture des cartes. Géographie des cinq parties du monde. La Suisse.* Ouvrage contenant de nombreuses gravures ainsi que 65 cartes en couleurs dans le texte et 2 cartes de la Suisse hors texte, au $\frac{1}{700\,000}$. In-4^o cart. 3 fr. —

— **Carte muette de la Suisse**, au $\frac{1}{700\,000}$ pour les écoles. 0 fr. 20

Rosier et Gæbler. Carte murale de l'Europe, montée sur toile et rouleaux. 25 fr. —

VIENT DE PARAÎTRE :

Carte de la Suisse pour les écoles au $\frac{1}{700\,000}$,

sur papier, 0 fr. 50

sur toile, 0 fr. 70

UNE FAMILLE D'INSTITUTEUR du canton de Berne prendrait dès avril prochain un garçon en pension Ecole secondaire à proximité.

Pour renseignements, s'adresser à **Walther Jaeggi, Rose Villa, Montagibert**, Lausanne.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 56, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 10, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHÂTEL

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

Cours complémentaires.

Pour répondre au désir de nombreux collègues et surtout des maîtres des cours complémentaires, il a été procédé à un nouveau tirage du **Tableau d'instruction civique**. On peut en demander dès maintenant à la **Gérance de l'Éducateur**, au prix de 40 centimes la douzaine ou 2 fr. 50 le cent. L'expédition aura lieu de suite après réception du prix (mandat postal ou timbres-poste).

	Vêtements confectionnés et sur mesure POUR DAMES ET MESSIEURS	
J. RATHGEB-MOULIN Rue de Bourg, 20, Lausanne		
	Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises. Draperie et Nouveautés pour Robes. Linoléums. Trousseaux complets.	



P. BAILLOD & C^{IE}

GROS

NOUVEAU MAGASIN

DÉTAIL

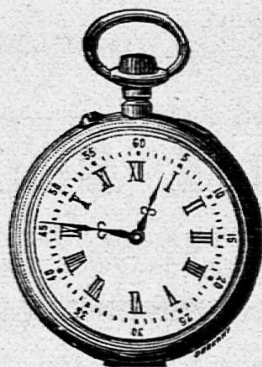
HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRE

CHAUX-DE-FONDS

Léopold Robert 58.

LAUSANNE

Place Centrale



Grand choix, toujours environ
1000 montres en magasin.

Chronomètres Répétitions.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Perles

Orfèvrerie et Bijouterie argent.

Les personnes du corps enseignant jouissent d'un escompte de 10 %.

Prix modérés — Garantie sur facture.

Maison de premier ordre et de confiance.

Envoi à choix dans toute la Suisse.

Prix spéciaux pour sociétés. Fabrication de tout décor désiré.

Montre unioniste, croix-bleue.

Spécialité de montres pour tireurs avec les médailles des tirs.

